

Tableau d'identification des mesures

- INSTRUCTIONS**
- 1- Reportez ici 4 à 6 indicateurs vous semblant particulièrement importants, parmi ceux figurant dans les lignes oranges et rouges de votre récapitulatif de vulnérabilité (pages 30 et 31 du livret diagnostic).
 - 2- Repérez dans la liste ci-dessous les mesures ayant un impact direct (case rose) ou indirect (case bleue) sur ces 4 à 6 indicateurs (la mesure a un impact lorsque la case correspondant à l'indicateur est colorée). N'entourez que les mesures ayant un impact direct (couleur rose) sur l'un des indicateurs que vous avez reporté.
 - 3- Ne conservez que les mesures à priori compatibles avec votre système de production.
 - 4- Consultez le détail des mesures qui vous intéressent grâce aux fiches correspondantes (servez-vous du N° de la mesure).

N° de la mesure	Mesures	Thème 1 : Les dommages directs sur les parcelles situées en zone inondable			Thème 2 : Les dommages directs sur les stocks, le matériel et les bâtiments situés en zone inondable			Thème 3 : Puiser dans ses ressources financières pour faire face aux dommages		Thème 4 : L'ampleur des travaux de réaménagement sur l'exploitation		Thème 5 : Remise en route de l'exploitation		Thème 6 : Pertes indirectes sur le long terme	N° de la mesure
		Indicateur A Perte de CA sur l'année due aux dommages sur parcelles de grandes cultures	Indicateur B Perte de CA due aux dommages sur parcelles de maraîchage	Indicateur C Dommages sur les équipements fixes sur parcelles	Indicateur D Perte de CA due aux dommages sur récoltes stockées	Indicateur E Dommages sur les stocks d'intrants	Indicateur F Dommages sur le matériel de production et les bâtiments	Indicateur G Difficultés liées aux coupures de réseau	Indicateur H Ressources financières	Indicateur I Nécessité d'emprunts à court ou long terme	Indicateur J Main d'œuvre nécessaire au réaménagement	Indicateur K Ressources humaines et matérielles	Indicateur L Prise de retard dans les travaux agricoles	Indicateur M Récupération des pertes sur parcelles de réimplantation	
1.1	Elaboration d'un plan d'urgence				D	D	D	D	I	I	I	I	I	I	1.1
1.2	Elaboration d'un plan de remise en route de l'exploitation							D	D	D	D	D	D	D	1.2
2.1	Organiser les travaux sur parcelles en fonction de leur exposition aux inondations	D						I	I					I	2.1
2.2	Planter des cultures moins sensibles aux inondations en zone inondable	D	D					I	I					I	2.2
2.3	Planter des jachères fixes ou des bandes enherbées dans les zones d'aléa fort	D						I	I					I	2.3
2.4	Limiter les stocks d'intrants en zone inondable par une gestion en flux tendu					D		I	I						2.4
2.5	Mettre en place des cultures de couverture qui protègent les sols													D	2.5
3.1	Prévoir la possibilité de surélever le petit matériel mobile au-dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario							I	I			I	I		3.1
3.2	Surélever de façon permanente le matériel fixe sensible au-dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario							I	I	I	I	I	I		3.2
3.3	Adapter ses réseaux en fonction du risque inondation					I	D	I	I	I	I	I	I	I	3.3
3.4	Surélever les bâtiments d'exploitation ou les aires de stockage au-dessus des plus hautes eaux prévues par le scénario				D	D	D	I	I	I	I	I	I	I	3.4
3.5	Créer des zones refuge pour le matériel et les stocks				D	D	D	I	I	I	I	I	I	I	3.5
4.1	Réduire la vulnérabilité du matériel d'irrigation			D				I	I	I	I	I	I		4.1
4.2	Favoriser les productions en dehors de la zone inondable	D	D	D				I	I	I	I	I	I	I	4.2
4.3	Parquer durablement le matériel d'exploitation en dehors de la zone inondable							I	I	I	I	I	I	I	4.3
4.4	Stocker la production agricole en dehors de la zone inondable				D			I	I					I	4.4
4.5	Déplacer le siège d'exploitation en dehors de la zone inondable				D	D	D	I	I	I	I	I	I	I	4.5
5.1	Réaliser une évaluation rigoureuse de toutes les pertes directes et indirectes encourues et des travaux de réaménagement							D	D					D	5.1
5.2	Assurer son exploitation : bâtiments, matériels, récoltes et activité							D	D					D	5.2
6.1	Organiser un réseau local d'alerte de crue par et pour les exploitants				D	D	D	I	I	I	I	I	I	I	6.1
6.2	Rechercher une association avec des exploitants situés en dehors de la zone inondable							D	D		D	D	D		6.2
7.1	Utiliser la technique de semis direct pour assouplir le calendrier de reprise des activités										D	D	D		7.1
7.2	Louer du matériel spécifique pour parer au problème de portance après la crue											D			7.2
8.1	Acheter un groupe électrogène							D	I	I				I	8.1
8.2	Acquérir du matériel pour faciliter le nettoyage								I		D	D	D		8.2
8.3	Préserver les chemins d'accès								I	I	D	D	I		8.3
8.4	Planter et entretenir des haies brise-courant	D	D	D					I	I	I	I			8.4
8.5	Faciliter le ressuyage des parcelles	D							I	I				I	8.5
9.1	Sécuriser les contrats de vente par la négociation d'une clause spéciale « inondation »													D	9.1
9.2	Multiplier les acheteurs et les fournisseurs en dehors de la zone inondable													D	9.2
9.3	Prévoir la compensation des pertes de production par des achats externes													D	9.3
9.4	Louer temporairement des parcelles agricoles ou des serres pour compenser l'arrêt de la production sur les parcelles inondées											D	I		9.4

D Impact direct de la mesure sur l'indicateur

I Impact indirect de la mesure sur l'indicateur